



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.237/75  
9 août 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE  
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
Dixième session  
Genève, 22 août - 2 septembre 1994  
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT  
LE MECANISME FINANCIER ET L'OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE  
ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES A LA CONVENTION

OCTROI D'UN CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT  
PARTIES A LA CONVENTION

Programme de coopération concernant la Convention  
sur les changements climatiques

Note du secrétariat intérimaire

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 10	3
A. Mandat du Comité . . . . .	1 - 3	3
B. Objet de la note . . . . .	4 - 7	3
C. Mesures que pourrait prendre le Comité . . . . .	8 - 10	4
II. PROGRAMME D'ECHANGE D'INFORMATIONS CONCERNANT LA CONVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : RAPPORT D'ACTIVITE (établi conjointement avec le PNUE) . . . . .	11 - 26	5
A. Contexte général . . . . .	11 - 15	5
B. Activités menées à ce jour dans le cadre du programme . . . . .	16 - 22	6
C. Evaluation préliminaire de la phase pilote . . . . .	23 - 26	7

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. PROGRAMME DE FORMATION VISANT A ENCOURAGER L'APPLICATION DE LA CONVENTION : RAPPORT D'ACTIVITE (établi conjointement avec l'UNITAR) . . . . .	27 - 45	8
A. Contexte général . . . . .	27 - 29	8
B. Activités menées à ce jour dans le cadre du programme . . . . .	30 - 37	8
C. Prochaines étapes . . . . .	38 - 44	10
D. Evaluation de la phase pilote . . . . .	45	12
IV. ACTIVITES FUTURES : PROGRAMME DE COOPERATION CONCERNANT LA CONVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (établi conjointement avec le PNUD, le PNUE et l'UNITAR) . . .	46 - 59	12
A. Contexte général . . . . .	46 - 49	12
B. Programme proposé . . . . .	50 - 55	13
C. Mécanismes institutionnels . . . . .	56 - 59	15

## I. INTRODUCTION

### A. Mandat du Comité

1. A sa neuvième session, le Comité a pris note du rapport sur l'état d'avancement du projet de système d'échange d'informations concernant les activités nationales relatives aux changements climatiques (désigné sous le nom de programme "Climex") (A/AC.237/51) et a invité le secrétariat intérimaire et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à poursuivre leurs activités communes concernant ce projet. Le Comité leur a en outre demandé d'élaborer pour sa dixième session un rapport de fond ainsi qu'une proposition concernant les activités qui pourraient être entreprises à la suite de la phase pilote actuelle (A/AC.237/55, par. 99).

2. Le Comité a également pris note du rapport d'activité sur le programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention (A/AC.237/52) et a invité le secrétariat intérimaire et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à poursuivre leurs activités concernant ce projet. Le Comité leur a en outre demandé d'élaborer pour sa dixième session un nouveau rapport d'activité ainsi que des propositions en vue du développement du programme après la phase pilote (A/AC.237/55, par. 104).

3. Toujours à sa neuvième session, lors de l'examen des priorités du programme du mécanisme financier, le Comité a réaffirmé la conclusion à laquelle il était parvenu à sa huitième session, à savoir que :

"la priorité devrait être accordée au financement de la totalité des coûts convenus (ou de la totalité des coûts supplémentaires convenus, selon le cas) encourus par les pays en développement Parties à la Convention pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article 12.1 et exécuter leurs autres engagements en application de la Convention. Pendant la période initiale, l'accent devrait être mis sur les initiatives des pays en développement Parties à la Convention - planification, renforcement des capacités endogènes, notamment des institutions, formation, recherche, éducation, etc. - propres à faciliter l'application, conformément à la Convention, de mesures de riposte efficaces" (A/AC.237/55, par. 80).

### B. Objet de la note

4. Avant la dixième session du Comité, ce point de l'ordre du jour comportait deux volets : a) le projet de système d'échange d'informations concernant les activités nationales relatives aux changements climatiques (jusqu'ici désigné sous le nom de Climex) et b) le programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention. Néanmoins, pour renforcer ses activités avec ses partenaires, le secrétariat intérimaire a ajouté pour la dixième session du Comité un troisième volet sur les activités futures liées à la coopération technique. Les trois volets sont présentés ensemble dans un document unique intitulé "Programme de coopération concernant la Convention sur les changements climatiques" qui regroupe toutes les activités entreprises et facilitées par le secrétariat intérimaire et ses partenaires dans le domaine de la coopération technique.

5. On trouvera à la section II de la présente note un rapport d'activité sur la phase pilote du projet qui était auparavant connu sous le nom de "Climex" et qui est maintenant appelé CC:INFO.

6. La section III, qui a été établie conjointement par le secrétariat intérimaire et l'UNITAR, présente un rapport d'activité sur la phase pilote du programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention (CC:TRAIN) que l'UNITAR exécute en liaison avec le secrétariat intérimaire.

7. Enfin, la section IV de la présente note a été élaborée conjointement par le secrétariat intérimaire, le PNUD, le PNUE et l'UNITAR et contient des informations préliminaires sur le programme de coopération technique proposé pour appuyer la Convention, appelé "Programme de coopération concernant la Convention sur les changements climatiques" (CC:COPE), qui permettrait de fournir une assistance aux pays pour des activités correspondant aux priorités fixées par le Comité. Le secrétariat intérimaire encourage ses partenaires au sein du système des Nations Unies à regrouper les activités de coopération technique concernant les changements climatiques de manière à faire en sorte qu'elle soient entreprises dans le cadre de la Convention tout en étant fondées sur l'expérience et les programmes de travail actuels des institutions concernées. La section IV présente en outre les grandes lignes de plans visant à prolonger les programmes CC:INFO et CC:TRAIN au-delà de la phase pilote.

#### C. Mesures que pourrait prendre le Comité

8. Le Comité est invité à prendre note :

a) de l'état d'avancement des programmes CC:INFO et CC:TRAIN, en particulier des progrès réalisés en ce qui concerne la fourniture de services aux pays intéressés sur demande;

b) des nouveaux sigles utilisés pour désigner ces programmes, à savoir CC:TRAIN et CC:INFO;

c) du plan visant à regrouper ces activités de manière à en faire des sous-programmes du CC:COPE.

9. Le Comité souhaitera peut-être aussi :

a) Approuver l'initiative prise par le secrétariat intérimaire et ses partenaires (PNUD, PNUE, UNITAR) de promouvoir le programme CC:COPE, programme concerté et coordonné de coopération technique qui vise à faciliter l'application de la Convention par les pays en développement et les pays en transition et qui devrait permettre d'exploiter les possibilités de synergie tout en évitant les doubles emplois inutiles;

b) Confirmer que cette manière de procéder est conforme aux dispositions pertinentes de la Convention, à savoir les alinéas c) et e) de l'article 8.2 et l'article 12.7 et compatible avec la priorité que le Comité avait recommandé d'accorder initialement à des activités de facilitation dans le cadre du programme du mécanisme financier;

c) Noter que le programme de coopération sera coordonné avec les activités de coopération technique bilatérale;

d) Appuyer les efforts déployés par le secrétariat intérimaire et ses partenaires afin d'obtenir suffisamment de fonds pour financer ce programme auprès de sources multilatérales et bilatérales et, à cet égard, soumettre à l'examen du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) une proposition en bonne et due forme, conformément aux procédures de cet organisme;

e) Noter que les partenaires rechercheront avec le secrétariat du FEM les possibilités d'apporter un appui financier à ce programme par l'intermédiaire de cet organisme.

10. Les délégations qui souhaiteraient continuer à utiliser les diverses possibilités qui sont offertes et qu'il est proposé d'offrir dans l'avenir dans le cadre du programme CC:COPE peuvent s'adresser directement au secrétariat intérimaire.

II. PROGRAMME D'ECHANGE D'INFORMATIONS CONCERNANT LA CONVENTION  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : RAPPORT D'ACTIVITE  
(établi conjointement avec le PNUE)

A. Contexte général

11. A ses huitième et neuvième sessions, le Comité a reçu des informations sur le programme Climex qui est désormais appelé CC:INFO (voir A/AC.237/51 et A/AC.237/38).

12. Depuis la neuvième session du Comité, le PNUE a signé le descriptif de projet régissant les activités communes prévues dans ce programme et celles-ci ont donc pu démarrer conformément aux plans initiaux. Le PNUE apporte une contribution de 200 000 dollars des Etats-Unis pour la phase pilote du projet et fournit en outre les services à temps partiel de fonctionnaires de son Bureau du climat et du Bureau d'information sur les changements climatiques PNUE/Organisation météorologique mondiale (OMM) (IUCC).

13. Par ailleurs, le Gouvernement danois a versé une contribution de 200 000 dollars des Etats-Unis au programme par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation.

14. Ajoutées au solde du Fonds d'affectation spéciale, ces contributions ont permis de recruter un administrateur de programme pour seconder le directeur du programme dans les tâches quotidiennes de gestion.

15. Etant donné qu'il existe plusieurs autres activités internationales désignées sous le nom de "Climex" et afin d'éviter toute confusion, il a fallu trouver un nouveau nom. On a choisi le sigle "CC:INFO", qui signifie "climate Convention information exchange" (échange d'informations concernant la Convention sur les changements climatiques), parce qu'il complète les noms attribués à d'autres activités entreprises par le secrétariat intérimaire ou avec son appui. C'est ainsi que "CC:" indique une activité ayant un rapport avec la Convention sur les changements climatiques.

B. Activités menées à ce jour dans le cadre du programme

16. Dans la période qui a suivi la neuvième session, les tâches les plus importantes ont consisté à recueillir et à traiter le plus grand nombre possible de données et à améliorer les installations informatiques pour faire en sorte que les données recueillies puissent être traitées efficacement et stockées de manière à constituer des informations utiles. Les délégations pourront voir le fruit de ce travail dans le dossier qui leur sera remis à la dixième session.

17. Les données qui ont été rassemblées et traitées jusqu'à présent sont maintenant disponibles sous forme d'une série de données interconnectées exploitables au moyen d'un logiciel Access de Microsoft. La programmation détaillée a été entreprise sur place par des membres de l'équipe du programme. Les informations extraites de la base de données peuvent être imprimées, envoyées directement à un serveur de télécopie ou exportées dans un autre format de base de données, y compris dans des formats adaptés à la distribution par courrier électronique.

18. Les informations disponibles dans la base de données CC:INFO seront imprimées au moins une fois par an et incluses dans un dossier qui pourra ensuite être mis à jour aussi souvent qu'il le faudra au moyen de nouvelles informations sans qu'il soit nécessaire d'enlever les pages imprimées contenant des données qui n'ont pas changé. Le dossier a été conçu avec l'assistance de l'IUCC.

19. Les blocs fonctionnels de la base de données comprennent des "descriptifs d'activités" et des "descriptifs d'organisations" qui contiennent des informations détaillées sur une activité (qu'elle soit à l'état de projet, en cours d'exécution ou déjà terminée) ou sur une organisation susceptible de fournir des ressources. A partir de ces descriptifs détaillés, le programme informatique mis au point permet de créer des matrices récapitulatives présentant ces données sous forme de tableau récapitulatif. Ces matrices sont notamment les suivantes :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - Matrice des activités     | Listage des activités pays par pays (une page par pays)               |
| - Matrice des organisations | Listage des principales organisations classées par ordre alphabétique |
| - Autres                    | Le programme peut produire tout autre type d'état sur demande         |

20. Au cours de la période qui a suivi la neuvième session, le projet a été présenté à plusieurs réunions internationales consacrées à des activités relatives aux changements climatiques menées par les pays. Cela a contribué à faire mieux comprendre la nature du projet et le type d'information qu'il peut fournir.

21. Une demande a été formulée régulièrement au cours de ces réunions, à savoir que les informations contenues dans la base de données soient également transmises par des réseaux électroniques, en particulier sur le

réseau Internet. Des plans ont été élaborés à cette fin, et à la dixième session, une partie des données mises au point dans le cadre du projet devrait être accessible par ce moyen ainsi que par les réseaux APC et par l'intermédiaire du serveur World Wide Web qui est installé par l'IUCC sur le réseau Internet.

22. Par ailleurs, le secrétariat du programme CC:INFO a commencé à recevoir des demandes d'assistance émanant de pays. Ces informations ont été traitées et communiquées aux organisations susceptibles de fournir des ressources pour les activités proposées. Reste à savoir s'il sera possible de trouver des ressources nécessaires. Il est à prévoir que plus le programme sera connu, plus il y aura de demandes de ce type. Les délégations seront invitées à envisager de transmettre leurs demandes d'assistance par le truchement de CC:INFO et à faire connaître cette possibilité aux organismes nationaux intéressés.

### C. Evaluation préliminaire de la phase pilote

23. Le programme Climex a été lancé dans le but d'échanger des informations relatives aux activités menées par les pays au niveau national afin de faciliter et de coordonner l'appui extérieur fourni pour ces activités et de mettre en commun de manière librement consentie les informations concernant leurs résultats.

24. Le programme Climex, appelé maintenant CC:INFO, est devenu une source d'informations à jour qui fait autorité pour les activités relatives aux changements climatiques menées par les pays et en particulier pour les "activités de facilitation" telles que l'élaboration d'études par pays, d'inventaires et de stratégies. Les premiers résultats ont suscité des réactions très positives, ce que confirment aussi les demandes de renseignements supplémentaires qui ont été adressées au secrétariat du programme à partir de ces résultats. La base de données du programme gardera toujours un caractère dynamique puisqu'il faudra la mettre à jour régulièrement. Des plans concernant le programme ont été élaborés afin de veiller à maintenir cette dynamique en suivant en permanence l'évolution de la situation puis en mettant à jour la base de données du CC:INFO.

25. Pendant cette phase pilote initiale, le secrétariat du CC:INFO a par ailleurs commencé à recueillir des propositions de projets, y compris des propositions officielles présentées par les gouvernements. Ces propositions ont été traitées dans la base de données et communiquées aux organisations susceptibles de fournir des ressources pour les activités envisagées. Le nombre de demandes reçues jusqu'à présent est modeste mais devrait augmenter dans l'avenir.

26. Il est trop tôt pour évaluer pleinement l'utilité du programme. C'est pourquoi une évaluation détaillée sera entreprise à la fin de 1994 et comprendra notamment une analyse systématique de toutes les demandes d'information et d'assistance reçues. D'après les premières demandes qui ont été envoyées jusqu'à présent, le programme est accueilli favorablement et les intéressés préconisent la poursuite de son exécution. On trouvera ci-après à la section IV des propositions concernant la façon dont le programme pourrait être poursuivi dans le cadre plus large du programme CC:COPE.

III. PROGRAMME DE FORMATION VISANT A ENCOURAGER L'APPLICATION  
DE LA CONVENTION : RAPPORT D'ACTIVITE  
(établi conjointement avec l'UNITAR)

A. Contexte général

27. A ses septième, huitième et neuvième sessions, le Comité a reçu des informations sur la phase pilote du programme de formation visant à encourager l'application de la Convention (désormais désigné sous le nom de programme CC:TRAIN) (voir A/AC.237/28, A/AC.237/40 et A/AC.237/52).

28. Le programme CC:TRAIN vise à encourager l'application de la Convention en appuyant et en renforçant les institutions et les mécanismes nationaux qui facilitent l'élaboration de stratégies d'application au niveau national. En marge de sa mission primordiale, le programme de formation a aussi pour but de favoriser la remontée d'informations sur l'application de la Convention du niveau local jusqu'au secrétariat de la Convention et aux organes subsidiaires.

29. Dans les trois pays participants, les activités prévues durant la phase pilote ont démarré en 1993 et devront être achevées en juin 1995. A ce moment-là, le programme CC:TRAIN aura permis d'effectuer un cycle intégral de formation dans ces trois pays.

B. Activités menées à ce jour dans le cadre du programme

30. Depuis la neuvième session, la première série d'ateliers nationaux et de séminaires des équipes nationales a été organisée dans le cadre du programme CC:TRAIN dans les trois pays participant à la phase pilote : Zimbabwe, Lituanie et Viet Nam. Sur ces trois pays, le premier a déjà ratifié la Convention et les deux autres envisagent de le faire. Le programme CC:TRAIN est destiné à contribuer à ce processus. Les ateliers et les séminaires se sont tenus aux dates suivantes :

Pays	Atelier national	Séminaire de l'équipe nationale
Zimbabwe	9-10 mai 1994	11-13 mai 1994
Lituanie	23-24 mai 1994	25-27 mai 1994
Viet Nam	13-14 juin 1994	16-18 juin 1994

31. Les ateliers nationaux sur le thème "La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : enjeux et perspectives" ont été organisés essentiellement par les équipes nationales à l'intention de responsables nationaux, régionaux et locaux et ils étaient destinés à les sensibiliser aux perspectives offertes par la Convention ainsi qu'à donner le ton pour les activités qui seront entreprises par la suite dans le cadre du programme CC:TRAIN. Lors des ateliers nationaux, les questions ci-après ont été abordées : a) le problème de la science des changements climatiques, b) les effets possibles des changements climatiques dans le pays, c) les mesures prises à l'échelon international et national pour faire face



aux changements climatiques, y compris l'adoption de la Convention et la fourniture, dans le cadre de celle-ci, d'une assistance financière et technique et d) le processus d'élaboration d'une stratégie nationale. Dans les trois pays, ce sont des experts nationaux qui ont fourni la plupart des ressources fonctionnelles pour les ateliers nationaux cependant que le PNUD, le PNUE, l'IUCC, le Center for Global Change de l'Université du Maryland (Etats-Unis), l'African Centre for Technology Studies (Kenya), le Laboratoire national de Risø (Danemark) et le Climate Change Unit de l'Université d'East Anglia (Royaume-Uni) ont apporté eux aussi leur contribution.

32. L'atelier national du Zimbabwe, qui a réuni une cinquantaine de participants, a été l'occasion de présenter toute la gamme des activités liées à l'application de la Convention entreprises dans le pays. En Lituanie, l'atelier national a rassemblé environ 80 participants et a débouché sur l'engagement de donner un statut officiel à l'équipe du pays en la transformant en comité national chargé des questions relatives aux changements climatiques. L'atelier national organisé au Viet Nam a réuni quelque 80 participants qui ont demandé que l'équipe du pays fasse immédiatement des recommandations au gouvernement national. Dans les trois pays, les participants représentaient pour la plupart des autorités nationales, régionales ou locales mais il y avait également des représentants du secteur non gouvernemental, des médias, de la communauté scientifique et des milieux de la recherche.

33. Les séminaires des équipes nationales, qui étaient exclusivement réservés à ces dernières, se sont tenus immédiatement après les ateliers nationaux. Ces séminaires étaient conçus pour éclairer les équipes nationales sur leurs responsabilités ainsi que pour leur permettre d'approfondir les problèmes et leur donner un aperçu des méthodes appliquées pour analyser les changements climatiques et élaborer les communications nationales. Au cours des séminaires, les équipes nationales ont examiné leur rôle, élaboré un plan de travail pour orienter leurs travaux futurs et déterminé quelques-uns de leurs besoins en matière de formation et dans d'autres domaines. Il y a lieu de rappeler dans quel esprit ont été conçues les équipes nationales opérant dans le cadre du programme CC:TRAIN : il s'agit d'inviter les pays participants à désigner un groupe de représentants de divers organismes publics, de l'industrie, d'organisations non gouvernementales, des milieux de la recherche et des milieux universitaires pour constituer une équipe nationale qui est ensuite chargée d'organiser les activités prévues dans le programme et à élaborer la stratégie nationale d'application. Cette équipe bénéficie de son côté d'un appui qui lui est fourni sous forme d'activités de formation ainsi que de certaines ressources techniques.

34. Au Zimbabwe, l'équipe nationale compte actuellement 20 membres représentant 11 ministères et organismes publics nationaux, régionaux ou locaux, trois instituts universitaires de recherche et trois organisations non gouvernementales. La coordination de l'équipe est assurée conjointement par le Ministère du tourisme et de l'environnement et le Ministère des transports et de l'énergie cependant qu'un institut de recherche local, le Southern Centre for Energy and Environment, fait office de secrétariat. L'équipe sera notamment chargée de coordonner les diverses activités liées aux changements climatiques menées au Zimbabwe.

35. En Lituanie, l'équipe nationale est composée à l'heure actuelle de 16 représentants de huit ministères, deux universités, deux instituts de recherche et une organisation chapeautant les organisations non gouvernementales écologistes ainsi que d'un représentant des entreprises privées. Elle est coordonnée par le Ministère de la protection de l'environnement et si pour l'instant elle est encore un organe ad hoc, elle sera bientôt transformée en comité national dont la composition sera élargie et qui aura pour mandat d'élaborer une stratégie nationale d'application pour la Lituanie.

36. Au Viet Nam, l'équipe nationale compte actuellement 20 membres représentant 16 ministères et départements de l'administration centrale, parmi lesquels le Comité d'Etat chargé de la planification, un institut universitaire de recherche et une organisation non gouvernementale. La coordination est assurée par le Service hydrométéorologique du Viet Nam qui a pour mandat d'étudier les questions liées aux changements climatiques. L'une des premières tâches de l'équipe nationale est d'adresser au gouvernement national des recommandations concernant les changements climatiques, notamment les questions relatives à la ratification de la Convention.

37. Dans tous les pays participants, le bureau local du PNUD a été invité à participer aux travaux de l'équipe nationale. Les équipes nationales sont en train d'élaborer le rapport des ateliers nationaux et de leurs propres séminaires qui sera remis aux intéressés.

#### C. Prochaines étapes

38. Dans les pays participants, plusieurs activités qui avaient été prévues dans le plan initial du projet ne sont pas encore achevées et devront l'être pendant la dernière partie de la phase pilote. En outre, des plans sont déjà en cours d'élaboration pour la phase II du programme. Au cours de cette deuxième phase, il est prévu d'élargir le programme à d'autres pays, en reprenant à peu près le même ensemble d'activités que lors de la phase pilote. Parallèlement, des plans sont en cours d'élaboration pour intégrer entièrement CC:TRAIN dans CC:COPE. On trouvera plus de détails à ce sujet à la section IV ci-dessous.

39. Au cours des huit prochains mois, les équipes nationales bénéficieront de séminaires de formation, notamment ceux qui seront organisés tout spécialement par le secrétariat du programme et ceux qui le seront par d'autres institutions et auxquels des membres des équipes nationales pourront participer dans le cadre du système de bourses prévu dans le programme. On prépare actuellement un menu proposant divers modules de formation à partir de l'information en retour obtenue lors des séminaires des équipes nationales. Ces modules serviront de base à des activités de formation spécifiques dans chacun des pays participants.

40. Toujours au cours des huit prochains mois, les équipes nationales organiseront une série de réunions consultatives nationales consacrées à diverses questions touchant les changements climatiques, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale d'application. Ces réunions permettront au public d'apporter sa contribution à l'élaboration des

stratégies nationales d'application et aideront à coordonner les activités liées aux changements climatiques.

41. Entre mars et juin 1995, les équipes nationales organiseront un "Atelier national sur l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques" qui réunira des responsables pour examiner les stratégies nationales d'application élaborées par ces équipes. Dans chaque pays, la stratégie nationale d'application est censée refléter un consensus national sur la façon dont la Convention sera appliquée. Il faudra tirer parti des travaux relatifs à la Convention déjà réalisés ou en cours (par exemple, les études par pays), y compris dans le cadre du programme CC:COPE proposé (voir à la section IV ci-dessous). La stratégie nationale d'application comprendra les éléments suivants :

a) Une analyse des incidences de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques indiquant aussi bien les obligations que cette Convention impose au pays que les possibilités qu'elle lui offre;

b) Une évaluation préliminaire fondée sur les connaissances scientifiques existantes et sur les meilleures données disponibles concernant  
a) la vulnérabilité d'un pays vis-à-vis des changements climatiques ou  
b) les émissions anthropiques de ce pays par ses sources et l'absorption par ses puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, ainsi que les travaux complémentaires nécessaires pour établir un inventaire national complet;

c) Une description des politiques appliquées - ou, dans certains cas, proposées - par les autorités nationales, régionales ou locales et influant sensiblement, soit sur la vulnérabilité d'un pays vis-à-vis des changements climatiques, soit sur les émissions anthropiques de ce pays par ses sources et l'absorption par ses puits de gaz à effet de serre;

d) Un examen des possibilités qui existent de modifier les politiques en vigueur ou d'en adopter de nouvelles pour promouvoir le développement économique et social national, tout en s'attaquant simultanément au problème des changements climatiques;

e) Une description des modalités actuelles d'élaboration et d'application de la politique relative aux changements climatiques, ainsi que des responsabilités correspondantes;

f) La détermination des prochaines mesures qui pourraient être prises pour appliquer la Convention, y compris des projets dont on pourrait éventuellement proposer le financement en application de la Convention.

42. Une première version du programme global de formation CC:TRAIN, établie en tenant compte des enseignements tirés de l'organisation des ateliers nationaux, devrait être prête à être utilisée par les pays participants et d'autres institutions au début de 1995. Ce programme global de formation est mis au point en étroite coopération avec le Comité directeur du CC:TRAIN et les partenaires du programme. Il aura notamment pour caractéristique importante d'intégrer les matériels de formation élaborés localement dans les

trois pays participants, et il comprendra les éléments suivants : un ensemble de méthodes de formation, une liste de spécialistes et d'institutions, des ressources et du matériel destinés à la formation, des procédures institutionnelles et des directives pour l'organisation des activités au niveau national et une équipe (partenaires du programme et liste des spécialistes) pour appliquer le programme.

43. Une série de documents de synthèse sur les premiers enseignements tirés par les pays participants de l'application de la Convention sera également élaborée avec la coopération des équipes nationales et de quelques-uns des partenaires du programme. Ces documents de synthèse seront largement diffusés de façon à fournir des informations en retour au Comité et, par la suite, à la Conférence des Parties.

44. Plusieurs pays ont adressé des demandes au secrétariat intérimaire en vue de bénéficier du CC:TRAIN. Il a été pris note de ces demandes, qui seront étudiées avec d'autres dans le cadre du futur programme CC:COPE.

#### D. Evaluation de la phase pilote

45. Une évaluation préliminaire du programme CC:TRAIN aura lieu en juillet ou août 1994. Les résultats de cette évaluation initiale serviront à améliorer les activités qui se dérouleront lors de la phase suivante dans le cadre du programme-cadre proposé.

### IV. ACTIVITES FUTURES : PROGRAMME DE COOPERATION CONCERNANT LA CONVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (établi conjointement avec le PNUD, le PNUE et l'UNITAR)

#### A. Contexte général

46. Comme suite à l'entrée en vigueur de la Convention, un nombre croissant de pays cherchent à entreprendre des activités en vue d'en appliquer les dispositions ou à renforcer celles qui existent déjà. Beaucoup de pays en développement et de pays en transition sur le plan économique ont besoin d'une assistance pour pouvoir renforcer suffisamment leurs capacités afin d'être à même d'appliquer la Convention, par exemple, en menant à bien des activités comme la réalisation d'études de leurs inventaires d'émissions, l'analyse des options possibles pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, et l'élaboration d'études d'impact et d'analyses de vulnérabilité.

47. C'est ce besoin qui est exprimé dans la conclusion que le Comité a dégagée à sa huitième session et qu'il a réaffirmée à sa neuvième session, à savoir que "pendant la période initiale, l'accent devrait être mis sur les initiatives des pays en développement Parties à la Convention - planification, renforcement des capacités endogènes, notamment des institutions, formation, recherche, éducation, etc. - propres à faciliter l'application ...".

48. Les activités entreprises pour répondre à ce besoin peuvent être considérées comme un premier pas de la part du Comité pour donner suite aux dispositions de l'article 12.7 qui stipule "qu'à partir de sa première session, la Conférence des Parties prendra des dispositions pour assurer la

fourniture aux pays en développement Parties, sur leur demande, d'un concours technique et financier qui les aide à réunir et à communiquer les informations demandées par le présent et à recenser les moyens techniques et financiers nécessaires à l'exécution des projets proposés et des mesures de riposte prises au titre de l'article 4". En outre, la contribution du secrétariat de la Convention à ces activités est envisagée à l'article 8.2 c) et à l'article 12.7; aux termes de la Convention, le secrétariat est également tenu d'assurer la coordination nécessaire avec les secrétariats des autres organes internationaux compétents (art. 8.2 e)).

49. Plusieurs activités d'assistance bilatérales et multilatérales sont déjà en cours. Il importe qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une action coordonnée, afin de développer au maximum les synergies et de réduire au minimum les doubles emplois, de façon à mieux aider toutes les Parties. Dans cette assistance, il faudrait tenir pleinement compte des dispositions de la Convention et des décisions ultérieures du Comité et de la Conférence des Parties.

#### B. Programme proposé

50. Le secrétariat intérimaire et ses partenaires au sein du système des Nations Unies ont cherché à intégrer les activités répondant aux besoins décrits aux paragraphes 46 à 49 ci-dessus afin qu'elles puissent être menées à bien de manière concertée. Cela a permis de dégager des idées pour le programme CC:COPE et une proposition est en cours d'élaboration. Un programme de ce type a pour objectif fondamental de faciliter la fourniture d'une assistance aux Parties à la Convention, sur leur demande, en renforçant les capacités de manière à appliquer la Convention dans un cadre stratégique global, c'est-à-dire un cadre qui découle directement des dispositions de la Convention et des décisions ultérieures du Comité et, par la suite, de la Conférence des Parties, et qui soit intégré dans les plans et objectifs prioritaires d'ensemble nationaux en vue d'un développement durable. Le programme s'inspirerait très largement des programmes et activités actuels des organismes partenaires dans ce domaine (qu'il s'agisse d'organismes des Nations Unies ou d'organismes bilatéraux).

51. L'approche esquissée ci-dessus présente notamment les avantages suivants :

a) Elle permet de relier directement et de manière plus efficace les programmes d'assistance en cours et les programmes futurs afin de répondre aux exigences de la Convention en facilitant et en coordonnant les fonctions de son secrétariat (voir les alinéas c) et e) de l'article 8.2);

b) Elle offre la possibilité, grâce à ce processus de concertation, de coordonner les apports, qu'ils soient fournis au titre de l'assistance multilatérale ou de l'assistance bilatérale. Cela peut constituer une simplification appréciable pour les bénéficiaires et permettre d'accroître l'efficacité de la coopération technique;

c) Les Parties (ou les signataires envisageant de ratifier la Convention) qui souhaitent entreprendre des programmes nationaux pour donner suite à la Convention pourraient bénéficier du programme proposé;

d) Les modalités de financement seront facilitées car des projets nationaux ou régionaux particuliers seront proposés dans un cadre commun unique préalablement agréé.

52. Il ressort d'une première analyse que les pays auront peut-être besoin d'une assistance technique pour un certain nombre de tâches qu'ils devront mener à bien avant de mettre en oeuvre les activités visées à l'article 4.1 et de communiquer des informations sur ces activités à la Conférence des Parties, comme prévu à l'article 12. Ces tâches, qui s'articulent essentiellement autour des activités de renforcement des capacités nationales et, lorsqu'il y a lieu, régionales, sont les suivantes :

a) Aider à recenser et à réunir les acteurs appelés à jouer un rôle clé dans l'application de la Convention;

b) Mettre en place ou renforcer les moyens d'entreprendre des inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de leur absorption par des puits;

c) Mettre en place ou renforcer les moyens d'évaluer les effets possibles des changements climatiques et le degré de vulnérabilité face à ces effets;

d) Mettre en place ou renforcer les moyens d'élaborer, d'évaluer et d'appliquer des stratégies de riposte, notamment des mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter et des projets spécifiques destinés à être financés au moyen de ressources extérieures;

e) Mettre en place ou renforcer les moyens de déterminer les besoins en matière de transfert de technologie et d'appliquer ou d'adapter des technologies propres à aider à appliquer la Convention;

f) Promouvoir la compréhension scientifique, l'échange d'informations, l'éducation et la sensibilisation du public.

53. Dans ce contexte, les activités relevant du programme CC:TRAIN que le secrétariat intérimaire a entreprises avec l'UNITAR devraient se poursuivre dans le cadre du programme de coopération proposé ici. Les pays pourraient ainsi poursuivre les activités entreprises dans le cadre du programme CC:TRAIN et bénéficier d'une assistance pour l'application des stratégies nationales dans le cadre de ce programme élargi. Alors que le programme de formation vise essentiellement à élaborer une stratégie nationale conforme aux objectifs de la Convention, le programme proposé irait plus loin en permettant de fournir une assistance effective pour appliquer certains éléments de ces stratégies nationales. C'est pourquoi il est prévu que le programme CC:TRAIN, qui est décrit à la section III ci-dessus, deviendra un module important du programme proposé.

54. De la même façon, le programme CC:INFO (programme d'échange d'informations concernant la Convention sur les changements climatiques), qui était désigné auparavant sous le nom de Climex, et qui a été mis en place conjointement par le secrétariat intérimaire et le PNUÉ, est lui aussi intégré dans le programme de coopération proposé, ce qui aura notamment pour avantage

de permettre à celui-ci de disposer d'un mécanisme d'échange d'informations sur les ressources disponibles et les ressources nécessaires et d'avoir une vue d'ensemble des activités déjà exécutées.

55. Le secrétariat intérimaire procède actuellement à des consultations avec le PNUD, le PNUE et l'UNITAR afin d'étudier comment ces organisations et d'autres organisations multilatérales ou bilatérales pourraient aider les pays à mener à bien les tâches susmentionnées. Le PNUE, par exemple, prévoit de créer des réseaux de stratégies d'adaptation aux effets des changements climatiques (CIRSNNet) dans diverses régions, en commençant par un projet pilote pour l'Afrique. Les principaux objectifs sont notamment d'aider les pays à élaborer des stratégies et des programmes nationaux pour faire face aux changements climatiques et de déterminer les projets de recherche et les études nécessaires pour évaluer les effets afin d'élaborer et de mettre en oeuvre les stratégies d'adaptation. Il est prévu de faire fonctionner les réseaux CIRSNNet dans le cadre du programme CC:COPE en tant que mécanismes destinés à faciliter les échanges de vues, la coordination et l'application de diverses activités.

### C. Mécanismes institutionnels

56. Le programme serait exécuté dans le cadre d'un partenariat entre des organismes des Nations Unies ainsi que par le biais de programmes bilatéraux existants; il n'y a pas lieu de créer une nouvelle institution. L'exécution serait facilitée et coordonnée par un petit groupe du programme qui serait installé dans les mêmes locaux que le secrétariat de la Convention. Le PNUD, grâce à ses bureaux de pays et ses bureaux régionaux, sera peut-être le principal canal par lequel les pays pourront demander une assistance et élaborer les projets proprement dits. Le PNUE et l'UNITAR seront en mesure de tirer parti de l'expérience qu'ils ont acquise dans les différentes activités entreprises dans ce domaine et d'aider directement les pays à exécuter les projets nationaux régionaux spécifiques élaborés dans ce contexte. Le programme devrait aussi permettre d'instaurer des relations analogues avec des programmes bilatéraux en cours d'exécution.

57. Le programme pourrait être financé au moyen de fonds provenant de diverses sources, tant multilatérales que bilatérales. On cherchera à se procurer une part importante de ces ressources auprès du FEM en soumettant une proposition en bonne et due forme fondée sur la conception du programme présenté ici.

58. Un Comité directeur ad hoc, qui sera composé notamment de représentants du PNUE, de l'UNITAR et du secrétariat intérimaire et peut-être de représentants d'autres institutions, est en cours de formation. Il y a déjà eu plusieurs consultations officieuses à partir desquelles la présente note a été rédigée. Il est prévu d'élaborer une proposition concernant le financement d'une phase initiale du programme et de la soumettre le plus tôt possible en 1995 à l'examen du Conseil du FEM, conformément aux procédures de cet organe. Si celui-ci approuve son financement, les premières activités du programme pourraient démarrer dans la période suivant la première session de la Conférence des Parties.

59. Le secrétariat intérimaire rédigera pour la onzième session une note détaillée dans laquelle il informera le Comité des faits nouveaux concernant ce programme.

-----